

Petit journal de l'Environnement



Avril 2017

Actualités

Non, les pesticides ne sont pas nécessaires pour nourrir la planète.

Dans un rapport présenté le 8 mars au conseil des droits de l'homme des Nations unies, les experts de l'ONU évaluent à 200 000 le nombre de décès provoqués par les pesticides chaque année. Ces chercheurs souhaitent l'élaboration d'un traité mondial contraignant et promeuvent «l'agroécologie». Les pesticides représentent un marché qui pèse 50 milliards de dollars par an (47 milliards d'euros) que l'industrie ne veut surtout pas lâcher, au point de véhiculer un «*mythe*» : les pesticides sont essentiels à la sécurité alimentaire d'une population mondiale qui devrait passer de 7 milliards aujourd'hui à 9 milliards en 2050. Ce rapport accuse les multinationales (Syngenta, Monsanto, Bayer...) de nier les risques sanitaires et environnementaux liés à l'usage de ces produits toxiques et de mener des campagnes de lobbying auprès des gouvernements nationaux et des «*stratégies marketings agressives et contraires à l'éthique*».

Le 28 février la commission européenne a renoncé à soumettre au Parlement son projet de régulation des perturbateurs endocriniens.

Faute de disposer d'une majorité pour soutenir son texte, la commission européenne a encore butté sur une définition des perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques présentes dans les pesticides, emballages, cosmétiques... produits du quotidien qui entraînent des maladies et provoquent des anomalies du système hormonal. Cet échec qui retarde la mise en place d'une réglementation inquiète les professionnels de santé.

Ségolène Royal a condamné jeudi 16 mars la décision de l'Agence européenne des produits chimiques de "ne pas classer cancérigène probable le glyphosate".

La ministre de l'Environnement Ségolène Royal "condamne la décision" de l'Agence européenne des

produits chimiques (ECHA) de "ne pas classer cancérigène probable le glyphosate", dans un communiqué diffusé jeudi. Elle a également appelé ses homologues européens "à continuer à s'opposer" au renouvellement de son autorisation. Les experts de l'agence avaient estimé mercredi que le glyphosate, une substance herbicide dont l'autorisation est contestée dans l'Union européenne, ne devait pas être classé comme cancérigène. Leurs conclusions étaient attendues par Bruxelles qui doit se pencher à nouveau sur le renouvellement de sa licence.

A Anglet (64) : une armée de mésanges contre les chenilles processionnaires.

Au mois de mars, une cinquantaine de nichoirs à mésanges ont été installés dans la forêt du Pignada pour attirer les couples d'oiseaux. L'action n'est pas gratuite. Bien au contraire, elle est très intéressée. Ces prédateurs naturels peuvent manger jusqu'à 500 chenilles processionnaires par jour.

A Cazouls, Cultivons notre avenir !

Le 17 mars a eu lieu la rencontre amicale avec les acteurs du secteur agricole, dans le cadre de **la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides**. L'objectif fixé était d'aborder une réflexion sur l'avenir de l'agriculture. Une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation : exploitants agricoles (en conventionnel, raisonné ou agroécologique), représentants de la chambre d'agriculture et simples citoyens. Les agriculteurs ont pu ainsi évoquer successivement leur parcours et leurs pratiques. Les échanges ont permis de mesurer les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés compte tenu des



évolutions en cours notamment au niveau économique. Il est apparu que les pratiques agroécologiques sont progressivement intégrées par tous sur les conseils avisés de la Chambre d'Agriculture : modification des modes d'irrigation, désherbage partiel, réduction des dosages et des passages, utilisation de phéromones, analyse des sols, etc. Des précisions ont été apportées par cette dernière sur les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) tout en insistant sur la nécessité d'un accompagnement technique très pointu. Un apéritif convivial a clôturé la réunion.

Le 11 mars 2017, la 12^e édition de la *Nuit de la Chouette* a eu lieu

Partons à la découverte de ces oiseaux fascinants. Savez-vous que le hibou n'est pas le mâle de la chouette ? Il existe en France une dizaine d'espèces différentes, dont la plus petite mesure 19 cm **c'est la Chouette Chevêchette** (ici à gauche) et la plus grande 70 cm de hauteur. le **Hibou Grand Duc** qui fronce les sourcils et à l'air sévère (photo du milieu)

A la différence de leurs cousins rapaces



diurnes
(buses,
milans,
faucons...),
chouettes et
hiboux



possèdent une morphologie adaptée à la chasse nocturne. Pour cela, trois atouts :

La vue : les yeux, en position frontale, accentuent la perception des reliefs, indispensable pour voler en forêt de nuit. La tête tourne à 270° !

L'ouïe : extrêmement fine, elle perçoit et localise le moindre déplacement d'une proie. Les disques faciaux sont des paraboles de plumes qui renvoient et amplifient les sons.

Le vol : entièrement silencieux, on n'entend pas le moindre battement d'aile. Les pattes des rapaces sont des serres, elles leur permettent de saisir et transporter leur proie. Elles se présentent comme des doigts pourvus de longues griffes et possèdent une très grande force de préhension. Parmi ces espèces, **la chouette Effraie** plutôt rurale, vit dans les clochers, les granges ou les greniers. Elle est la seule chouette dont le plumage est de couleur claire et se reconnaît à son visage en forme de cœur. On entend parfois mon chuintement strident qui surprend et... effraie ! J'ai longtemps été victime de superstition.

Aujourd'hui, on reconnaît mes qualités de prédateur de rongeurs : en une année, j'en consomme près de 1.600.

Regardez bien au pied des clochers, vous trouverez peut-être mes pelotes de réjection, qui ne sont pas des crottes, mais la régurgitation des poils et des os que je ne digère pas.



LPO Hérault, qui relaie localement l'observatoire des rapaces nocturnes organisera 4 animations nocturnes: **le vendredi 10 juin à Gignac, le samedi 11 juin à Villeveyrac, le Pradal et Lieuran-Cabrières.**

Entretenir sa maison au naturel ! En mars, les associations de consommateurs mettent en garde ces derniers contre ces produits « purifiants » (anti allergènes, anti acariens, antibactériens...) qui ont ainsi envahi les supermarchés et les pharmacies. Or, loin d'assainir la maison, ces sprays, diffuseurs et aérosols décuplent la pollution intérieure ! Ils cumulent des substances allergènes, irritantes, voire toxiques. Une liste noire de 46 produits à sortir de ses placards de toute urgence a été établie ! La majorité contient des composés organiques volatils (COV), notamment le limonène, irritant et allergisant. Les

sprays assainissant aux huiles essentielles contiennent des substances allergènes, irritantes, voire toxiques, qui impliquent un étiquetage strict. Ce qui n'est pas toujours le cas. Tout aussi inquiétante est la prolifération des produits anti acariens. Alors que, sous la pression des autorités publiques et de l'opinion, l'usage des pesticides est en diminution dans les jardins collectifs, les voilà qui reviennent par la petite porte. En effet, les substances utilisées dans les aérosols et les traitements textiles acaricides (linge de lit, matelas) sont en réalité des pesticides. Entre les colliers et les traitements antipuces des chiens et des chats, les insecticides ménagers qu'on pulvérise si facilement, les sprays anti poux et anti-acariens, le traitement des plantes et les produits antimites, l'exposition aux pesticides peut-être quasi permanente à son domicile si on n'y prête pas attention !

Désormais le Petit Journal de l'Environnement peut se consulter sur le site de Cazouls d'Hérault rubrique environnement www.cazouls-herault.eu; Allez-y !